

l'alcoolisme. L'autre, c'est l'urgence de doter au plus tôt le district de Montréal d'une maison de détention mieux en harmonie avec les conditions nouvelles. Il y a de longues années que la prison actuelle a fait son temps. Construite en 1835, elle a de graves et nombreux défauts. D'abord, les dimensions ne répondent plus au nombre, naturellement devenu beaucoup plus considérable, de ceux qu'elle est destinée à abriter. Puis, elle ne se prête que difficilement à l'introduction de ce qu'on appelle les améliorations modernes, inconnues à l'époque de sa construction. En troisième lieu, elle se prête difficilement aussi à l'application d'importantes lois de l'hygiène, maintenant partout acceptées. De même, en cas d'incendie, elle se prêterait difficilement à un sauvetage rapide. Enfin, dernière considération, et, certes, non la moins importante, il est des mesures d'une haute portée *morale*, dont les conditions matérielles de l'édifice rendent l'adoption impossible : par exemple, des locaux séparés pour les cultes catholiques et protestants ; par exemple encore, une classification, dont la nécessité est un axiome en pénologie, et qui empêcherait que, par la promiscuité, la détention ne devînt, pour un trop grand nombre, l'initiation à des vices qu'ils ignoraient. Dans ces dernières années, l'attention des hommes au pouvoir a été plusieurs fois appelée sur cet état de choses ; des personnages officiels ont pleinement admis les faits. Mais la *prison nouvelle* est encore à l'état d'idéal. Et cependant quel meilleur emploi pourrait-on faire des deniers publics que de la faire passer dans le domaine des réalités ? Espérons que l'année 1906 verra les premières assises d'un établissement digne du grand district de Montréal.

Vers les 10 heures, Mgr l'archevêque prend le chemin de la Prison des Femmes (rue Fullum) ; l'après-midi le trouvera à l'asile de Saint-Jean-d'-Dieu (Longue-Pointe). Le bon pasteur aura passé le jour des Rois avec ses ouailles malheureuses.

TESTIS.